

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 27/08/2025
Agrément portant autorisation d'ouverture de centres privés de protection de la petite enfance		

Informations détaillées	
Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Education/Formation
Sous secteur d'activité	Enseignement préscolaire et primaire
Formes juridique	Sarl
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	182
Frais administratif (FCFA)	40000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	5 ans
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	5 ans
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours gracieux

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
Structure	Direction de la Coordination des Etablissements et Services à Caractère Social de Protection de la Petite Enfance et des Complexes Socio-éducatifs (DCESPPE-CSE)
Autorité émettrice	Direction de la Coordination des Etablissements et Service à Caractère Social de Protection de la Petite Enfance et des Complexes Socio-éducatifs (DCESPPE-CSE)
Situation géographique	Abidjan Plateau, Cité administrative, tour E, 17ème étage Porte 36
Tél.Fixe	+225 27 20 32 00 76 +225 07 77 39 09 32
Adresse Mail	coordination.mffe@gmail.com
Site Internet	https://famille.gouv.ci

Pièces à fournir

1. Une demande d'autorisation de création
2. Une copie du journal officiel et une copie des statuts
3. Une copie de la publication
4. Une fiche de renseignements sur la structure
5. Un extrait d'acte de naissance
6. Une copie du projet
7. Une copie du registre de commerce
8. Une copie de la quittance

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger